

# La charte du coaching narratif

Les coachs narratifs mettent tout en œuvre pour permettre aux individus, aux groupes et aux communautés :

- Article 1  
de décrire leurs expériences et leurs problèmes à partir de leurs propres références culturelles ;
- Article 2  
d'être écoutés dans le cadre contextuel de leurs propre histoire et mode de relations ;
- Article 3  
d'inviter toute personne, groupe ou communauté qu'ils considèrent être importants pour eux à participer à leur accompagnement ;
- Article 4  
de résister aux problèmes qu'ils rencontrent ;
- Article 5  
de rendre hommage aux efforts qu'ils font pour atteindre leurs objectifs et s'inventer une vie en fonction de leurs espoirs, de leurs rêves, de leurs principes et de leurs valeurs ;
- Article 6  
de reconnaître et honorer les capacités, les talents et les compétences qu'ils ont développés tout au long de leur vie ;
- Article 7  
de prendre en compte la valeur des apprentissages qu'ils ont acquis en surmontant les difficultés, et la capacité de ce savoir à aider et à supporter les efforts fournis par d'autres personnes, groupes ou communautés aux prises avec les mêmes difficultés.

*(texte proposé par Stéphane Kovacs et traduit par Catherine Mengelle, inspiré par la Narrative Therapy Charter of Story-Telling Rights du Dulwich Center)*